

Le 24 septembre dernier, a eu lieu la Journée Parlementaire de l'UMP à Paris, à l'Assemblée Nationale.

Le programme de cette journée, à laquelle François CALVET a participé, était composé d'ateliers sur l'apprentissage, le marché du travail, l'assurance chômage ou bien encore la retraite.

L'occasion a donc été, entre autre, de revenir sur la politique ambitieuse et déterminée du précédent gouvernement entre 2007 et 2012 en faveur de l'alternance.

Le Gouvernement s'était en effet, à cette période, fortement mobilisé en faveur de l'apprentissage.

Nous pouvons ainsi citer la création, pour la 1ère fois sous la Vème République, d'un Ministère dédié entièrement à l'apprentissage et à la formation professionnelle. Celui-ci a engagé plusieurs campagnes publicitaires à la radio et sur internet dédiées au changement de mentalité sur l'apprentissage. Il a également mobilisé les branches professionnelles et les grandes entreprises françaises pour qu'elles augmentent leur nombre d'apprentis.

Sur la plan législatif, la majorité a notamment adopté la loi du 28 juillet 2011 sur le développement de l'apprentissage et la sécurisation des parcours professionnels, dite loi « Cherpion ». Celle-ci a créé, entre autre, la carte d'étudiant des métiers, qui donne les mêmes avantages aux apprentis qu'aux étudiants universitaires, la possibilité pour un apprenti d'être embauché par deux employeurs saisonniers, le renouvellement du contrat de professionnalisation, ou encore l'augmentation de 5% du quota d'alternant dans les entreprises.

Malheureusement, la politique du gouvernement actuel a gelé les crédits du budget pour 2013 concernant l'apprentissage à hauteur de 825 millions d'euros. Au lieu de renforcer le dispositif de l'apprentissage, le gouvernement a préféré créer de nouveaux contrats jeunes subventionnés : 150 000 emplois d'avenir et 500 000 contrats de génération.

**Ces contrats représentent un effort disproportionné pour nos finances publiques**

- 2,3 milliards d'euros pour 150 000 emplois d'avenir dont les perspectives d'avenir ne sont pas prouvées

- 2,5 milliards d'euros pour les contrats de génération qui n'ont d'intergénérationnel que le nom.

**Soit presque 5 milliards d'euros dépensés, par le contribuable, pour des contrats subventionnés financés par l'emprunt !**

En sachant que le coût de formation d'un apprenti se situe à 4000 euros par an dans nos centres de formation des apprentis (CFA), ces 5 milliards d'euros permettraient de dépasser les 800 000 apprentis en 2015, ambition portée par l'UMP.

Dans le même temps, le gouvernement a supprimé l'apprentissage junior et limité le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) destiné aux élèves d'au moins 15 ans pour s'initier aux métiers en alternance, et cela sous statut scolaire. Ce dispositif était une solution pour des jeunes qui pouvaient se trouver en situation de « décrochage scolaire ».

**De plus, le gouvernement a supprimé l'indemnité compensatrice de formation qui permettait de compenser partiellement, pour les entreprises, le coût de formation d'un apprenti.**

Cette décision a été prise sans concertation et en pleine campagne de signature des contrats

d'apprentissage. Face à son rejet massif par tous les acteurs de l'apprentissage, il a été décidé de la remplacer par un nouveau dispositif flou et restreint aux seules entreprises de moins de 10 salariés, excluant ainsi les PME qui en ont également besoin pour former les jeunes.

**Résultat : le nombre de signature de contrats est en recul de 23% au 1er semestre 2013 : une chute historique.**